



DECLARATION FAITE LORS DE
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DU 15 JUIN 2006

Voilà sept ans maintenant que le recrutement par voie de liste d'aptitude des attachés d'administration scolaire et universitaire s'effectue selon des modalités formées d'une convergence d'éléments non hiérarchisés et non quantifiables et qui seraient, semble-t-il, l'expression voire l'assurance d'une bonne adaptation à un emploi de niveau supérieur. Cette année encore, le SNASUB-FSU proposera une liste de personnels promouvables établie sur la base d'un barème, c'est à dire d'un classement réalisé à partir d'éléments quantifiables comme la note, les anciennetés, les admissions ou admissibilités aux concours. Et cette année encore, la lecture de la quarantaine de dossiers de candidature nous a confortées dans l'idée que nous avons raison de le faire.

En effet, il ressort de la grande majorité des dossiers présentés, un attachement sincère des personnels à l'institution et un souci très fort du service public et du travail bien fait. D'ailleurs les avis des supérieurs hiérarchiques en témoignent et bien souvent ne tarissent pas d'éloges pour mettre en valeur les compétences et les aptitudes des collègues candidats.

Le mérite est partagé et ne nous semble pas être le bon critère pour promouvoir les candidats les plus aptes à assumer des fonctions de niveau supérieur. Au contraire son utilisation comme critère discriminant sème le trouble parmi les candidats à qui l'administration n'accorde ni reconnaissance pour services rendus ni confiance pour services à rendre. Il ne préjuge en rien de la bonne adaptation à l'emploi des futurs promus et ne provoque qu'un sentiment d'injustice très préjudiciable à la bonne marche du service.

Par conséquent, le SNASUB-FSU demande un classement plus équitable des candidatures car si la liste d'aptitude est une modalité particulière de recrutement dans un corps supérieur au même titre que le concours, elle n'est pas un concours et doit permettre à des candidats bien notés et dont l'avis du supérieur hiérarchique est favorable ou très favorable d'avoir la possibilité d'être promus selon des modalités simples, admises et reconnues par les personnels.

Les commissaires paritaires du SNASUB-FSU :

Claudine LESSARD

Evelyne DAUBELCOUR